

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JANVIER 2023**

Sont présents :

Alain ABSCHIEDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET, Frédéric LATRAYE,  
Dominique BREGNARD, Jean-Luc DUVAL, Joël MAIRE, Jean FELTER,  
Yoann GOLLER,

Sont excusés : Sébastien BARTH ayant donné pouvoir à Frédéric LATRAYE  
Nicole FERRY ayant donné pouvoir à Alain ABSCHIEDT

Est nommé secrétaire : Frédéric LATRAYE

**Choix entreprise éclairage public centre du village**

Le conseil a décidé de retenir l'entreprise ADELEC pour l'installation de nouveaux lampadaires d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux au centre du village. Le montant de devis s'élève à 88 737,60 € HT A ce jour, les dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la préfecture (DETR et Fonds vert), du département et du SDEV (syndicat d'électrification des Vosges). Le montant des aides s'élèverait à 48 805 € soit 55 % du montant final.

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2023**

Sont présents :

Alain ABSCHIEDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET, Nicole FERRY, Frédéric LATRAYE, Dominique BREGNARD,  
Jean-Luc DUVAL, Joël MAIRE, Jean FELTER, Yoann GOLLER, Sébastien BARTH

Est nommée secrétaire : Nicole FERRY

- **ORDRE DU JOUR****Approbation du compte financier unique (CFU) 2022**

Le CFU est un document qui regroupe le compte administratif (commune) et le compte de gestion (trésorerie) en un seul document. Après s'être fait présenter le compte financier unique normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen :

	Dépenses	Recettes	Réalisations 2022
Section de fonctionnement	150 519,64 €	220 088,77 €	69 569,13 €
Section d'investissement	270 572,15 €	421 247,56 €	150 675,41 €

**Budget primitif 2023**

Après avoir examiné les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2023 le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 2023 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	370 895,94 €	370 895,94 €
Section d'investissement	275 601,10 €	275 601,10 €

**Vote des taux 2023**

Depuis de nombreuses années la fiscalité de la commune n'a pas été augmentée. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2023 (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti).

Taxe foncière (bâti)	47,02 %
Taxe foncière (non bâti)	32,15 %

**Participations communales 2023**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les participations communales 2022 :

- Commission syndicale Biens Indivis Vicherey-Pleuvezain	7 000,00 €
- Sivom de la haute vallée de l'Aroffe	29 218,24 €
- SMIC des vosges	150 €

**Subvention aux associations**

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de verser en 2023 une subvention aux associations ayant transmis leur rapport d'activités et financier 2022.

**Règlement budgétaire et financier 2023**

Le conseil municipal accepte le règlement budgétaire financier présenté.

**Aides habitat EPCI 2022**

Le conseil municipal accepte de reconduire le programme d'aides à l'habitat selon les conditions énoncées par la communauté de communes à savoir : 10 % communauté de communes  
10 % commune

Pour les façades et les toitures : 600 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 600 € par la Commune, plafonnés à 6000 €

Pour l'isolation et la vacance des immeubles dégradés : 500 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 500 € par la Commune, plafonnés à 5000 €

Pour le maintien à domicile.

500 € peuvent être octroyé pour les travaux lourds.

Pour les menuiseries extérieures

50 € par équipement peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 50 € par équipement par la Commune, plafonnés à 500 €

*Les imprimés sont disponibles à la mairie.*

**Programme d'actions 2023**

Le maire présente au conseil le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2023. Le conseil accepte uniquement les travaux sylvicoles et refuse la fourniture de plaques pour l'indication des parcelles.

**Enfouissement des réseaux chemin du Haut de la Grève**

Le conseil a validé la proposition du syndicat départemental d'Electricité des Vosges d'un montant de 61 740,85 € HT pour l'enfouissement des réseaux électriques et télécom chemin du Haut de la Grève.

La participation de la commune s'élèvera à 14 817,80 €.

***Pour rappel, les affouages de 2021-2022 doivent être finis pour le 1<sup>er</sup> mai 2023 et si ceux-ci ne sont pas réalisés à cette date les droits seront perdus.***

***La commune remercie les compagnons de la nature pour la taille des arbres situés sur le chemin de la croisette ainsi que sur le chemin du Jard.***

***Pour rappel, pour le dépôt de vos déchets verts, l'accès est fermé par une barrière, il faut récupérer la clé au garage BARTH.***